« A Madame Carnot,

» Le Président et les membres de la Chambre de Commerce de Roubaix prient Madame Carnot d'agréer l'hommage de leur profond respect et l'expression de leur douloureuse sympathie. » *Le Président*,

» Julien LAGACHE. »

***

UNION CATHOLIQUE DE ROUBAIX. — *Télégramme à Mme Carnot.* — L'*Union catholique* de Roubaix nous adresse la communication suivante :

« Au double titre de catholiques et de Français, les membres de l'*Union catholique* de Roubaix ne pouvaient rester indifférents à la nouvelle du lâche attentat commis sur la personne du Président de la République, aussi, dans sa réunion bi-mensuelle du 26 juin, le Comité directeur a décidé de faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de M. Carnot. La date en sera ultérieurement indiquée. Tous les corps constitués et les sociétés de la ville seront invités à s'unir à cette pieuse manifestation de deuil national.

» A l'issue de la séance, le télégramme suivant a été adressé à Mme Carnot :

« L'Union Catholique des cantons de Roubaix, douloureusement impressionnée par le monstrueux attentat dont a été victime le Chef de l'Etat, adresse à Madame Carnot et à sa famille, la sincère expression de ses vives et respectueuses condoléances.

» En témoignage de ces sentiments, elle fait célébrer, à Roubaix, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. le Président de la République. »

L'UNION DES PATRIOTES a également adressé à Mme Carnot, à Lyon, le télégramme suivant :

« L'*Union des Patriotes* de Roubaix (2000 adhérents envoie à Mme Carnot l'expression de ses sentiments de patriotique condoléance pour le malheur subit qui vient de la frapper, et qui a retenti douloureusement dans le cœur de tous les vrais Français, en privant notre patrie de son représentant le plus illustre.

» Pour l'*Union des Patriotes* :

» Le président, TH. SEGARD. »

Télégramme de la société des ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS :

« A Madame Carnot,

» Les membres de la société des ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS de Roubaix, profondément attristés de la mort prématurée de M. Carnot, président de la République Française, prient Mme Carnot de vouloir bien agréer l'assurance de leur profonde sympathie.

» Le président : HAGARD. »

L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT adresse, de son côté, à Mme Carnot, le télégramme que voici :

« L'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot, à Roubaix, prend part au deuil national, et prie Madame Carnot d'agréer ses respectueux sentiments de condoléance. » *Le président* : WILLEM ».

Voici le télégramme adressé par la Société des COMBATTANTS DE 1870-71 :

« *Madame Carnot, Paris,*

» Présentons à Madame Carnot nos respectueuses condoléances.

» *Société des Combattants 1870-1871, Roubaix.* »

LES DRAPEAUX cravatés d'un crêpe ont été arborés à presque toutes fenêtres et dans tous les quartiers de Roubaix, mardi, à l'occasion du monstrueux attentat dont a été victime M. le Président de la République.

Les funérailles de M. Carnot. — La couronne offerte par l'*Union des Patriotes* à M. Carnot, sera exposée, pendant quelques jours, à partir de jeudi soir, Grande-Rue, à l'étalage de M. Lallemand-Dubar, qui a été chargé de sa fabrication.

On sait que la maison Lallemand-Dubar a la spécialité de ce genre de travaux; aura sera-ce une magnifique couronne que les délégués de l'*Union des Patriotes* porteront à Paris, pour les funérailles du Président de la République.

Nous rappelons que des listes de souscription seront déposées à cet effet au siège de l'*Union*, rue Saint-Georges, et dans tous les sièges de groupe, ainsi qu'aux bureaux du journal *La Croix*, de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, et du *Journal de Roubaix*.

Un télégramme au général de Galliffet. — On sait que M. Jules Guesde, député de Roubaix, dans une réunion publique qui a eu lieu samedi à Paris, et dont nous avons rendu compte, a tenu le propos suivant à l'adresse du général de Galliffet : « Les généraux assassins trouvent quelquefois des ouvriers » justiciers. Prenez garde, Monsieur de Galliffet, » vous êtes condamné à mort ! »

A ce sujet, l'*Union des Patriotes* a adressé à M. le général de Galliffet le télégramme suivant, qu'elle nous prie d'insérer :

« L'Union des Patriotes, comptant 2,000 adhérents, proteste énergiquement contre les insultes de Paschal Grousset et les provocations à l'assassinat de Guesde, notre indigne représentant. Elle vous donne l'assurance, Monsieur le Général qu'il y aura toujours ici assez de poitrines pour répondre aux outrages qui seraient faits à notre chère armée. » Pour l'Union des Patriotes,

» *Le Président*, Théodore SÉGARD ».

L'anarchiste Marlo. — Nous avons dit que la Cour de cassation, dans son audience du vendredi 22, avait cassé l'arrêt de la Cour d'assises de Douai ayant, le 28 mai dernier, condamné Marlo, l'anarchiste de Roubaix, à la peine de mort. Voici le sommaire de l'arrêt de la Cour de cassation :

« Si aux termes de l'article 397 du code d'instruction criminelle, les cours d'assises sont autorisées à dispenser individuellement, le cas échéant, de siéger à telle ou telle audience, ceux des jurés qui se prévalent de l'impossibilité où ils seraient de le faire; et si, l'appréciation de la légitimité des motifs invoqués est laissée par la loi à la conscience du juge, la loi ne confère point aux cours d'assises le droit d'accorder, même pour des causes qu'elles tiendraient pour légitimes, de simples congés de service à tel ou tel des jurés acquis aux accusés.

» En leur laissant une semblable faculté, la loi leur eût permis d'amoindrir, sans y être contraintes par une nécessité absolue, l'exercice des récusations assuré aux dits accusés sur l'intégralité de la liste de session, et, en portant ainsi atteinte aux droits reconnus à la défense, de fausser l'institution du jury dans son essence même.

» C'est donc à tort que, tant à l'audience où a comparu le demandeur en cassation qu'à toutes les autres, mais la première, une cour d'assises, loin d'avoir procédé par voie de mesure individuelle dans les conditions précitées, a mis régulièrement et successivement en congé de service, par mesure collective, autant de jurés titulaires qu'il lui était possible de le faire sans recourir à l'adjonction de jurés supplémentaires non préalablement notifiés. »

En résumé, la Cour suprême casse, parce qu'on a trop donné de congés aux jurés de la session.

Marlo n'est plus actuellement un condamné; il est redevenu un accusé purement et simplement. Il doit comparaître devant un nouveau jury; mais on ignore encore quelle est la Cour d'assises devant laquelle il est renvoyé. C'est, sans doute, celle de Saint-Omer ou celle d'Amiens.

L'arrêt de cassation a été rendu sous la présidence de M. le président Loew. L'avocat général, M. Duval, a donné des conclusions conformes. M. le conseiller Dupré était rapporteur. Les avocats étaient Mes de Ramel et Morillot.

Un mari qui veut tuer sa femme. — A six heures, mardi soir, l'agent de service rue de l'Alouette était invité par un ivrogne à entrer dans un estaminet. Naturellement, l'agent refusa et engagea l'ivrogne, un ex-cabaretier de la rue des Arts, Joseph Heyndrick, 55 ans, actuellement mécanicien, rue Magenta à Lille, à rentrer chez lui. — « Non pas, répondit Heyndrick, c'est impossible! Ma résolution est prise, et je veux en finir aujourd'hui. J'ai acheté un revolver, qui est chargé de six balles, et qui doit me servir à tuer ma femme et celui pour qui elle m'a abandonné... Je vais à sa rencontre; il travaille rue Watt, chez MM. Roussel et Declercq !... » En présence de cette déclaration, l'agent emmena l'homme au poste de la rue des Arts, où il fut, en effet, trouvé porteur d'un revolver tout neuf, chargé de six étuis à blanc. Heyndrick, qui vit seul depuis 4 ou 5 mois, a été condamné à un mois de prison, pour coups à sa femme. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Les vols nocturnes. — Un nouveau vol, plus audacieux encore que les précédents, a été commis chez M. Clotaire Sabbe, horloger, rue du Collège, dans la nuit de lundi à mardi, à trois heures du matin, autant dire en plein jour. Les malfaiteurs, après avoir fait sauter les volets et brisé plusieurs carreaux se sont emparés d'une boîte en carton contenant vingt montres, dont six en or et les autres en argent. M. Sabbe, réveillé par le bruit que faisaient les voleurs pour arriver à faire sauter les volets, s'était levé; au moment où il entrait dans son magasin, il entendit un grand bruit produit par le bris d'une glace. Il ouvrit précipitamment la porte, mais trop tard : M. Sabbe ne put que voir deux hommes s'enfuir à toutes jambes, emportant leur butin.

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Le club des Méli Mélo vient de faire, au Mont de l'Enclit, une excursion qui a pleinement réussi. Partis du local à sept heures, accompagnés d'un brillant orchestre qui a joué sur tout le parcours des morceaux du meilleur choix, les excursionnistes ont traversé Wattrelos, Dottignies, Espierres et Escanaffles, où ils sont descendus; ensuite a eu lieu une promenade dans le charmant bois de l'Enclu, à l'entrée duquel un photographe amateur, M. E. Snauwaert, a photographié la société en groupe. Après un dîner fort bien servi par la maison Renard, et une promenade dans le village, les excursionnistes ont joyeusement repris la route de Roubaix.

Une triple arrestation pour affaire de mœurs. — Trois arrestations ont été opérées, dans la journée de lundi; ce sont celles de Jean Lejon, 30 ans, pâtissier, rue du Fort, Van Mierlo, 38 ans, tisserand, rue du Fort et Philomène Masse, 32 ans, lessiveuse, rue de Jemmappes, inculpés d'outrages aux bonnes mœurs, dans la soirée de vendredi, derrière l'église du Sacré-Cœur.

Insulte à la police. — Dans le courant du mois de janvier, une jeune fille de 23 ans, Palmyre Jeansens, piquèrière, sentier de la Basse-Masure, était arrêtée par l'agent de sûreté Gautier, et condamnée par le Tribunal correctionnel de Lille, à quatre mois de prison, pour vol à la tire. Sortie de prison depuis un mois, Palmyre Jeansens aperçevant mardi, à 11 heures du matin, l'agent Gautier, rue de la Fosse aux-Chênes, l'injuria grossièrement. Elle a été immédiatement arrêtée.

Menus faits. — Un pâtissier de la rue de la Chaussée, Augustin Bechaert, qui lundi, étant pris de boisson, criait : « Vive l'Empereur! » a été arrêté rue Cassel.

— *Une enquête est ouverte au sujet d'une bagarre qui aurait éclaté lundi, à 10 heures du soir, dans l'estaminet Benoit,* rue Darbo, et au cours de laquelle un cabaretier de la rue de la Nouvelle-Tossée, à Tourcoing aurait été blessé à la tête par son voisin, Charles Fournean.

— Florimond Vandeveldé, 23 ans, tisserand, rue de la Planche-Trouée, a été arrêté lundi, rue du Pays, pour ivresse, injures et menaces aux agents.

— Un autre ivrogne, Armand Lefebvre, 21 ans, journalier, rue du Grand-Chemin, a été arrêté, lundi, à dix heures du matin, rue du Chemin de Fer, où il causait un véritable scandale.

Dans la journée de lundi dix chiens errants ont été mis en fourrière. Quatre procès-verbaux ont été dressés.

Annappes. — *A coup de fourche.* — Au cours d'une discussion survenue, lundi soir, entre deux domestiques de ferme, Louis Cardon et Anatole Lemoine, Cardon a lancé sur son camarade une fourche dont la pointe est entrée à la naissance du mollet gauche, à une profondeur de cinq centimètres. Lemoine a été transporté à son domicile.

Ascq. — *Les exploits d'un ivrogne.* — Dans la soirée de dimanche, un domestique de M. Lelong-Roussel, cultivateur à Ascq, Désiré Vanhuldemeitz, de Fives-les-Lille, rentrait chez son maître, se ruait sur un autre domestique, le terrassait et s'acharnait sur lui à coups de pied et à coups de poing. Un troisième domestique accourut au secours de son camarade et subit le même sort.

Devenu furieux, la colère de Vanhuldemetz ne connut plus de bornes : il s'attaqua aux choses inanimées et brisa un carreau et une planche de la porte cochère. C'est à grand peine que M. Lelong, aidé de plusieurs personnes, put ligoter le forcené et l'enfermer dans une grange jusqu'au lendemain. Inutile de dire que Vanhuldemetz a été congédié.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 4 5 (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 125); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 135, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières; Boulanger, rue Ma-Campagne, 113; chez M. Mayot, angle des rues Latine et du Collège.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; maison Tanghe-Verdonck), chez Mme veve Lebrun-Catteau, rue de Gand 91; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 61.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

LES MEMBRES de la « Fraternelle », société d'anciens militaires, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui mercredi à 8 h. 1/2 du soir, il y a urgence.

USINES DES PARAMENTS. — Les membres de l'Union, du quartier Sainte-Elisabeth sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi prochain, 28 juin, à 8 heures du soir, chez M. Louis Deffontaine, rue de Lannoy.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S. G. D. G. de la « *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deréngnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83427—37776

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

TOURCOING

L'assassinat du Président de la République. — Réunion extraordinaire du Conseil Municipal. — L'assemblée communale avait été convoquée extraordinairement pour une séance qui a été tenue mardi soir. Vingt-sept conseillers avaient répondu à la convocation.

En ouvrant la séance, M. le Maire s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, nous sommes convaincus d'avoir répondu à votre sentiment et à celui de la population toute entière, en vous réunissant d'urgence pour vous permettre d'exprimer, en notre nom et en celui de toute la ville, la douleur indignée avec laquelle nous avons appris la nouvelle de l'exécrable attentat qui vient de priver la France de l'un de ses plus dignes citoyens et la République de son premier Magistrat.

» Aussi sommes nous persuadés que vous voudrez vous joindre à nous, pour porter à Mme Carnot l'expression de nos vives et bien sincères condoléances, en votant à cet effet l'adresse dont nous vous proposons d'adopter les termes de la manière suivante :

« Madame,

» Le Conseil municipal de Tourcoing, réunie d'urgence, vient vous prier d'agréer l'expression de l'émotion profonde et indignée avec laquelle la population de cette ville a appris la nouvelle de l'exécrable attentat qui vient de priver la République de son digne et respecté Premier Magistrat.

» Aussi se fait-il un devoir, Madame, de vous exprimer en son nom et en celui de la ville toute entière ses sentiments de la plus vive et de la plus sincère condoléance.

» Veuillez agréer, Madame, l'honneur de notre profond respect. »

Cette adresse, dont les termes ont été adoptés à l'unanimité a été signée, séance tenante.

M. Sénélar demande ensuite la parole et propose le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de Tourcoing voulant perpétuer le souvenir du grand patriote qui vient de disparaître, décide que la nouvelle rue ouverte entre la place des Halles et la place Sébastopol prendra le nom de rue Carnot. »

La prise en considération de ce vœu est votée par acclamations.

— M. le Maire propose de désigner quatre membres du Conseil municipal pour représenter la ville aux funérailles de M. Carnot. M. le Maire ajoute qu'en raison de son grand âge, il se fera remplacer par l'un de ses adjoints.

Sont désignés par le sort comme délégués : MM. Sénélar, Loridan, Emile Lemaire et Hersin. Et comme suppléants : MM. Roux, Despinoy, Dupont, Delavaivre et Delphin-Dumortier.

La séance est ensuite levée.

L'assassinat de M. Carnot au Tribunal de Commerce. — *L'adresse suivante a été votée*, par le Tribunal de Commerce de Tourcoing, le 27 juin 1894 :

« Le Tribunal profondément ému de la mort du Chef vénéré de l'État, partage les sentiments de douleur et d'indignation de la France entière.

» Il prie Monsieur le Préfet du Nord de vouloir bien transmettre à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, l'expression de ses sentiments de respectueuse et douloureuse sympathie. »

Le deuil national. — Mardi on voyait partout jusque dans les rues les plus reculées, aux maisons d'ouvriers comme chez les patrons, le drapeau national en berne et cravaté de crêpe.

Une distinction. — Dans la liste des récompenses accordées par le Ministère de l'intérieur qui a paru aujourd'hui à l'*Officiel*, nous trouvons le nom de l'un de nos concitoyens. C'est dans la catégorie des mentions honorables :

« M. Salesse (*Louis*), *ferblantier à Tourcoing; 7 février 1894*; belle conduite dans un incendie. »

Les carabiniers de la Nouvelle Aventure. — Suivant décision prise par le Bureau de la Société, les carabiniers de la Nouvelle Aventure, le concours hebdomadaire du lundi 25 juin, n'a pas eu lieu, en signe de deuil à cause de la mort de Monsieur Carnot, président de la République Française.

Extradition d'un ex courtier. — Des agents de Bruxelles ont remis mardi à la frontière de la Marlière aux gendarmes de Tourcoing, Pierre-Fernand Anbierge, âgé de 40 ans, ex-courtier à Lille, condamné l'année dernière à 13 mois par défaut à 12 mois d'emprisonnement pour vols. Il est né à Sézanne (Marne).

Les concerts d'été. — On a affiché mardi après-midi l'avis suivant :

« La Mairie de la ville de Tourcoing informe ses concitoyens que par suite de la mort du regretté Monsieur Carnot, Président de la République, les concerts du jeudi 28 juin et celui du 1er juillet, au cours duquel devait être exécutée la cantate de MM. L. Bosoor et Pierson n'auront pas lieu. »

Neuville. — A Neuville aussi on a comme à Tourcoing arboré de nombreux drapeaux, non seulement dans les rues les plus fréquentées, mais même dans des maisons isolées dans la campagne.

— *L'éclairage électrique.* — On continue toujours à s'en occuper; mardi après-midi des ingénieurs de Roubaix se sont rendus à Neuville pour étudier le projet sur place.

Roncq. — *Une domestique infidèle.* — Une jeune fille de 18 ans, Pharaïde Vanhecke, domestique depuis trois semaines chez Mme Vandaele, mercière à Roncq, est congédiée pour vol, a été arrêtée mardi matin, et trouvée en possession d'une somme de 37 francs, dérobée à sa maîtresse. Dans sa malle, on a aussi trouvé une pièce d'étoffe d'une valeur de 60 francs, volée également à Mme Vandaële. Pharaïde Vanhecke a été transférée à la prison de Courtrai.

LILLE

Brevet simple. — Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales du brevet simple, les aspirantes dont les noms suivent :

Mlles Berthet, Chrétien, Cloart, Delabarre, Delattre, Delimon, Démaretz, Devick, Antoinie Dubois, Evard, Fache, Garanger, Guérin, Lejeune, Lemercier, Massart, Muteau, Nissen, Renard, Six, Soleil, Vampoenghe, Aimée Boulet, Bemarry, Agache, Agueray, Bassot, André, Avot, Angois, Bailleul, Bastien, Baudry, Becquart, Bernet, Bérode, Blondiaux, Bogaert, Bonnet, Bourgeois, Bulteau, Bur.

Carino, Cartier, Clara Carpentier, Marguerite Carpentier, Cathelin, Caudrelier, Chiroux, Clayeman, Coliard, Collette, Coupin, Pauline Cousin, Emma Cousin, Dandoy, Léontine Dassonville, Julienne Dassonville, Defever, Defontaine, Degand, Léonie Dekonnick, Jeanne Delannoy, Amélie Delecluse, Delahaye, Deleruc, Delzenne, Delvigne, De Prat, de Rachinois, Delplanques, Destres, Devos, Dewyn, Dorchy, Doutrelong, Marie Dubois, Marthe Dubois, Descroquet, Dubrunfaut, Sophie Dufour, Dujardin, Duhem, Louise Dupon, Duverdyn.

Facq, Felloen, Fénart, Flipo, Fontaine, Flament, Floru, Foulon, Follet, Franchomme, Fruit, Gabet, Galland, Marie Ghesquier, Maria Gombert, Marguerite Gombert, Govart, Guffroy, Guilbert, Hacout, Haussy, Hauwelle, Hérard, Huart, Huez, Humblet, Jacquart, Lengrand, Lannoy, Laurent, Lauvaux, Lazare, Lebon, Lecointe, Lecomte, Lebrun, Le Gavrian, Blanche Légereau, Legrand, Leloup, Lemahieu, Thérèse Lemaire, Jeanne Lemesre, Lesimple, De Maindreville, Mallet, Manniez, Marin, Matton, Mestdagh, Monnaert, Nicolas, Noëland.

Panier, Pauchet, Pellmann, Penchenoit, Pennequin, Pillette, Poirier, Pollet, Richard, Jeanne Roger, Pauline Roger, Rolland, Rombaud, Roncin, Rosée, Suzanne Rousseau, Madeleine Rousseau, Sabbe, Salomon, Savin, Schryve, Schuhl, Sancels, Louise Smits, Taisne, Tancrez, Thiant, Thieffry, Thoorès, Tison, Trillet, Vanderbroucque, Van Desmet, Vandeville, Verhaere, Vereecke, Verstaen, Marie Vanin, Marguerite Waterlot, Madeleine Wauquez, Jeanne Wauquiez, Wille, Wion, Marguerite Dubois, Morelle.

278 jeunes filles présentées à l'examen écrit, 185 ont été déclarées admissibles.

Les examens oraux auront lieu mercredi, jeudi et vendredi à l'Ecole supérieure des jeunes filles, boulevard des Ecoles.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 26 juin.* — UN COUP DE CHAISE. — Un vieillard, M. Valcke, âgé de 26 ans, était entré dans le magasin de liqueurs de M. Victor Polderman, à Roncq, pour lui acheter du limonade. A peine M. Valcke était-il entré que Polderman s'empare d'une chaise et en asséna un coup sur la tête de son client qui en tombe évanoui. Naturellement une plainte fut portée et Polderman arrêté à à rendre compte de son méfait. Le prévenu est âgé de 41 ans; il est condamné à 3 mois de prison.

OUTRAGE A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Lors d'un commencement de grève dans le peignage Fouan-Leman à Tourcoing, un ouvrier, Deprince Charles, a voulu d'un coup de tête dans la poitrine empêcher un camarade Dhont, de continuer à travailler; un autre Louis Detailleurs, est arrivé aussi à la rescousse, mais il s'est contenté de donner un coup de pied dans les reins de Dhont sans le maintenir. Les deux prévenus sont âgés de vingt-cinq ans et habitent Roubaix; Deprince encourt une peine de quatre mois; Detailleurs une peine d'un mois.

LA FRAUDE. — Eulalie Josson, 22 ans, à Tourcoing, six jours 500 francs d'amende.

Cour d'appel de Douai. — RÉVISION DE COMPTES D'ACHATS DE LAINES. — Un jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, en date du 6 août 1893, a été déféré à la seconde chambre de la Cour. L'important procès a été plaidé, par Me Allaert, pour MM. Valentin Roussel et Valentin Roussel et fils, négociants à Roubaix, appelants principaux, et par Me Fauchille, du barreau de Lille, et Devimeux, pour MM. Gutkind frères et Salomon Gutkind, négociants à Tourcoing, intimés et appelant incidemment.

La maison Valentin-Roussel aurait été en rapports d'affaires avec MM. Gutkind frères, de mars 1883 à 1886, et avec M. Salomon Gutkind, de 1886 à octobre 1892, pour l'achat sur les marchés de Londres et d'Angleterre, des laines brutes nécessaires à l'alimentation de ses établissements industriels.

Elle soutient qu'après la rupture des relations d'affaires, elle a fait vérifier les comptes de MM. Gutkind frères et de M. Salomon Gutkind, qu'elle a découvert des irrégularités nombreuses et telles qu'elle est autorisée à demander la révision judiciaire des dits comptes et factures et leur rétablissement par un expert comptable.

Le tribunal, par son jugement, avait rejeté à cet égard la prétention de MM. Valentin Roussel et Valentin Roussel et fils, en donnant acte à M. Salomon Gutkind de son offre de restitution de 1937 fr. 95 à raison d'une erreur reconnue.

En appel, la question, comme en première instance, s'est posée sur ce double terrain : celui de la nature des rapports ayant existé entre les parties et celui de l'article 541 du code de procédure civile.

La maison Valentin Roussel offrant subsidiairement une preuve testimoniale, prétend que MM. Gutkind frères et Salomon Gutkind ont été, pour elle, des commissionnaires acheteurs, tandis que ceux-ci soutiennent que les affaires ont été traitées à forfait, qu'il n'y a eu qu'des rapports de vendeurs à acheteurs, des ventes avec fixation des prix d'accord commun.

D'autre part, est-ce ou non le cas de faire l'application à la cause de l'article qui interdit la révision totale des comptes apurés et arrêtés, en n'autorisant que des redressements dans les cas d'erreurs, omissions ou doubles emplois, et à la condition que le demandeur produise des éléments de conviction relativement aux dites erreurs ou omissions ?

Quant à l'appel incident de MM. Gutkind, il concerne une question accessoire d'échantillons.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la cour a purement et simplement confirmé le jugement de Tourcoing et a condamné M. Valentin Roussel aux dépens.

L'IMPRESSION
produite par l'ASSASSINAT de M. CARNOT
DANS LA REGION
A WATTRELOS ET A LANNOY

L'Hôtel-de-Ville de Wattrelos et une grande partie des maisons particulières ont arboré le drapeau national cravaté d'un crêpe. M. le maire, au nom de la municipalité, a adressé le télégramme suivant à M. le Préfet du Nord :

« Le Maire de Wattrelos a l'honneur de prier Monsieur le Préfet de bien vouloir être son interprète ainsi que celui de toute la population auprès de Mme Carnot et du gouvernement pour leur présenter l'expression de leurs respectueuses et vives condoléances. Ils prennent part au deuil national et flétrissent avec indignation l'auteur de cet épouvantable crime. » Le maire de Wattrelos : » *H. POLLET.* »

Les membres de la commission des fêtes, qui devaient se réunir mardi soir, à la mairie, pour arrêter les dispositions à prendre en vue de la fête du 14 juillet, ont reçu avis, mardi matin, qu'en raison du deuil national, la réunion est remise à une date ultérieure.

L'*Union des Patriotes* a invité ses membres à arborer le drapeau français cravaté de deuil.

Dans toutes les communes du canton de Lannoy, des drapeaux cravatés d'un crêpe ont été arborés.

A HALLUIN ET A RONCQ

Le drapeau français cravaté d'un crêpe, a été arboré à l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'aux fenêtres des fonctionnaires et d'un grand nombre de particuliers.

A LILLE

L'émotion produite à Lille par l'assassinat de M. Carnot ne fait que s'accentuer. Le nombre des maisons ornées de drapeaux cravatés de crêpe ou en berne est de plus en plus considérable. La journée de mardi n'a pas vu se renouveler les scènes déplorables de la veille, d'autant plus déplorables que les personnes contre lesquelles elles étaient dirigées ne sont point de nationalité italienne.

M. Picolati, photographe, est né en Italie d'un père français, a tiré au sort et est inscrit sur les listes électorales du canton de Lille-Centre. Quant à MM. Malossi et Monigatti, propriétaires du *Café Jean*, ils déclarent, dans une lettre adressée aux journaux, qu'ils sont d'origine suisse.

Aucune des arrestations opérées lundi soir n'a été maintenue, sauf celle du citoyen Devernay, qui est accusé d'avoir crié : « A bas l'armée! » et qui prétend avoir dit : « Vive Cipriani! »

Cipriani, on le sait, est un révolutionnaire italien qui a manifesté des sentiments malveillants à l'égard de notre pays, d'où il est du reste expulsé.

Less Belges habitant Lille ont lancé l'avis suivant :

« En présence du douloureux et terrifiant attentat qui vient d'ensanglanter la France, tous les Belges libres habitant Lille et l'agglomération sont invités à se grouper chacun dans son quartier respectif afin de rédiger une adresse à Mme Carnot. »

M. le préfet du Nord, se faisant l'interprète des témoignages de profonde douleur ressentie par les patriotiques populations du Nord à la nouvelle de l'assassinat de M. Carnot a prévenu les maires des différentes communes qu'il se fait un devoir de transmettre au gouvernement et à Mme Carnot les adresses qui lui sont parvenues.

La fête patronale de la Faculté catholique de médecine et de pharmacie, qui était fixée au samedi 30 juin, est remise, par suite de deuil national, au mercredi suivant, 4 juillet.

Les billets de chemin de fer délivrés à cette occasion seront valables pour cette nouvelle date.

A DOUAI

La Cour d'appel a suspendu son audience. Tous les établissements publics et de nombreuses maisons particulières ont arboré le drapeau tricolore cravaté d'un crêpe.

Un placard fait à l'aide de lettres découpées et portant les mots : « Vive la France; mort aux Italiens; vive la manifestation », a été affiché la nuit dans une des principales rues de Douai.

A AVESNES

Tous les drapeaux sont en berne. Le 8le de ligne qui devait fêter l'anniversaire de la bataille de Graciz, a cessé ses préparatifs.

A FOURMIES

Au milieu de la consternation générale, un porteur de journaux, nommé Lejeune, a dit qu'on avait bien fait de tuer le brigand de Carnot, un bandit qui a toujours soutenu le cléricalisme. Arrêté, Lejeune s'est évadé, est rentré chez lui et s'est tiré deux balles de revolver dans la tête. Son état ne paraît pas désespéré.

A VALENCIENNES

Arrestation d'un anarchiste roubaisien. — On a arrêté, mardi après-midi, un nommé Alexandre Bogard, âgé de 60 ans, marchand ambulant, né à Roubaix, qui avait crié dans un compartiment de chemin de fer : « Vive l'anarchie! A bas la patrie! Carnot est mort, tant mieux! »

PLAIES DE TOUTE NATURE Abcès, Panaris, Ulcères variqueux, etc. Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROCH Flament. Ph. à Lourches (Nord). 2,50 *franco*, et toutes pharmacies. 75677—1799

NORD

Un double accident mortel à Roeux. — Deux ouvriers mineurs nommé Toussaint Velu, âgé de 54 ans et Louis Mars, âgé de 52 ans, qui descendaient au moyen d'un tonneau dans un puits d'aération ont été précipités de l'étage de 265 mètres jusqu'au fond du puits, soit d'une hauteur de 33 mètres.

Toussaint Velu a eu le bras droit fracturé et une grave blessure au crâne; son état est désespéré. Quant à Mars, il était mort lorsqu'on est parvenu à le secourir.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 26 juin.* — Marie Vandaele, rue de Croix, cour des Champs-Elysées 4. — Arthur Tiberghien, rue Archimède, cour Destaillleur 8. — René Florin, rue de Lorraine 6. — Henri Pottie, rue Sainte-Elisabeth 16. — Alphonse Mestdag, rue Monge 128. — Robert Vandermeeren, rue de l'Industrie 48. — Berthe Scamps, rue du Collège 53. — Raoul Degrin, rue d'Alma, cour Walmez 1. — Marie Dejaegher, rue Neuve Racine, maison Charles. — Jules Billiet, rue de la Vigne 40 — *Déclarations de décès.* — Clémence Vandore, 3 ans, rue Bernard 23. — Albert Le Moor, 8 mois, Hôtel-Dieu. — Marie Brouder, 1 an, rue des Anges 16. — Oscar Dubois, 21 mois, rue du Tilleul, cour Ghestemme 4.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 14 au 22 juin.* — Philomène Moennens, Martinoire. — Louis Lefèvre, Petit Tourny. — Madeleine Célina-Marie Staelens, Crétinier. — Cyprien Vanmarque, Bas-Chemin. — Marie Leplat, Crétinier. — Albert Bouchart, Sartel. — Marie-Louise Nys, rue de Tourcoing. — Gustave-Jules-Joseph Leleu, rue Pierre Catteau, *angle Tanghe, Crétinier.* — Ernestine-Julie Victor, Sapin-Vert. — Vincent Carbon, Saint-Liévin. — Flore Merlin, Gaquier. — Gaston-Emile Baehen, Touquet. — Léonie Morelle, Laboureur. — *Publications de mariages.* — Jean Patteeuw, 36 ans, ouvrier et Sophie De Volder, 35 ans, marchande ambulante. — Augustin-Joseph Maréchal, 41 ans, rentier et Victorine-Louise Vanneste, 31 ans, cabaretière. — Charles Lérond, 23 ans, employé et Célina Simon, 24 ans, peigneuse. — Emile Beaucarne, 29 ans, employé de commerce et Malvina-Louise Rasseneur, 21 ans, pipurière. — Henri Catoire, 26 ans, fileur et Hortense-Joseph Delannoy, 28 ans, dévideuse. — *Mariages.* — Auguste Holvoet, 26 ans, surveillant de fabrique et Mathilde Vandenberghe, 25 ans, pipurière. — Frédéric Herchueli, 23 ans, homme de peine et Julie-Clémence Martin, 25 ans, ourdisseuse. — Alphonse Lannoy, 26 ans, tisserand et Catherine-Marie Debarsieux, 23 ans, bobineuse. — Jules-Henri D'hulst, 27 ans, tisserand et Stéphanie Delcroix, 18 ans, tisserande. — Gustave Vandeveld, 27 ans, apprêteur et Flore Farvacque, 22 ans, bobineuse. — Alphonse Hage, 25 ans, tisserand et Aurélia-Marie Leroy, 25 ans, dévideuse. — Camille Theys, 23 ans, peigneur et Marie-Adèle Delcroix, 32 ans, tisserande. — Jules Lefebvre, 28 ans, tisserand et Zoé Delecluse, 21 ans, bobineuse. — Stanislas Plouvier, 28 ans, tisserand et Flore Duquesnoy, 23 ans, tisserande. — Herman Bossut, 22 ans, tisserand et Marie-Louise Lathyoere, 18 ans, ménagère. — *Déclarations de décès.* — Théodore-Joseph Catoire, 61 ans 4 mois, marbrier. — Germaine-Joséphine Brocquet, 15 mois, rue Gambetta. — Louis Denis, 10 mois 1/2, Bas-Chemin. — Marie-Joséphine Spileers, 14 mois 1/2, Crétinier. — Pierre Laveys, 6 mois, Laboureur.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 24 juin.* — Jules Delesalle, rue de l'Epinette. — Hélène Dhaze, à l'Epine. — Georges Saelens, rue des Phalempins. — Ernestine Decuypère, rue Etienne Motte. — Blanche Debusschère, rue du Jambon. — Gaston Lyncel, rue des Phalempins. — Théophile Boite, rue Dumortier. — Jean Stragier, rue de Mulhouse. — Marie Meese, rue des Molles-Briques. — *Du lundi 25.* — Louis Mahieu, aux Orions. — Eugène Deswaziere, rue Jean Legrand. — Jean-Baptiste Doge, au Clinquet. — Lucienne Vandamme, rue de Meun. — Herman Barbieux, Blanc-Seau. — *Du mardi 26.* — Hector Caron, rue de Mouveaux. — Judith Vererrysse, Blanc-Seau. — Pierre Dhallun, rue de Paris. — Albert Mathon, rue des Coulons. — Edouard Desrousseaux,